

L'ACCESSIBILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES : **Le principe de la gratuité**

« Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés » (Charte des bibliothèques, Article 4).

La question de la gratuité de l'inscription en bibliothèque pour avoir le droit de prêt est toujours sujet à de nombreuses divergences : les partisans de la cotisation annuelle y voit la contribution normale de l'utilisateur à un service, son engagement par ce paiement à respecter un bien collectif, et un apport financier servant à acheter d'autres documents. Cependant, même si certains professionnels adhèrent à ce point de vue, la position générale des bibliothécaires, et surtout de ses institutions représentatives, tels le Conseil Supérieur des Bibliothèques et l'Association des Bibliothécaires Français est la préconisation claire et affirmée de la gratuité.

Pourquoi encourager la gratuité ? :

- Une marche d'accès en moins : La bibliothèque est un service public ouvert à tous, et non une activité facultative parmi d'autres proposée pour un nombre défini d'adhérents. Un tarif d'accès, c'est comme une marche qu'il faut franchir, une marche supplémentaire, même si le tarif est modique, alors qu'il en existe déjà tant pour certaines catégories de population.
- Une priorité à établir : la question essentielle est de savoir si les élus sont profondément persuadés que la découverte de la lecture et l'éveil culturel dès le plus jeune âge, mais ensuite pour les jeunes, les adultes plus ou moins intégrés dans la vie sociale, et jusqu'aux personnes âgées, sont des facteurs d'épanouissement personnel et d'intégration sociale.
- Une gestion en moins : l'étude montre que les « rentrées d'argent » des cotisations impliquent une gestion qui a aussi un coût, et que le gain n'est pas si évident. Dans le cas des bénévoles, n'est-il pas préférable qu'ils (elles) consacrent plutôt leur temps, qui est compté, et leur énergie, au service des lecteurs ?
- Un vrai respect du bien collectif : un adhérent qui « a payé » ne respecte pas plus les documents. Au contraire, il se met parfois dans la situation d'un consommateur ; le livre perdu ou non rendu passe pour lui dans les « pertes et profits » de la bibliothèque. Il est important d'éduquer les jeunes enfants dès leur arrivée à la bibliothèque au respect du lieu et du bien collectif, d'autant plus s'il est gratuit et ouvert à tous.
- Une facilité de la prescription pour les enfants : les enfants fréquentent les bibliothèques gratuitement avec leurs classes. Les encourager à revenir seuls et en famille est beaucoup plus clair pour les prescripteurs que sont les bibliothécaires et les enseignants si l'adhésion est gratuite.
Dans certaines communes, il y a une ambiguïté évidente dans le souhait fortement exprimé des élus de la collaboration écoles/bibliothèque lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une politique de gratuité pour les inscriptions individuelles des enfants ? Que veut-on alors encourager ?